

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 19 avril 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux de bétonnage pour les besoins de la maison numéro 49, rue du Soleil à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le vendredi 26 avril 2024 de 12.00 heures jusqu'à 17.00 heures, dans la rue du Soleil, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 49, sur une longueur de 10 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Contournement obligatoire (signal D, 2)

Le vendredi 26 avril 2024 de 12.00 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée devant la maison numéro 49, rue du Soleil, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

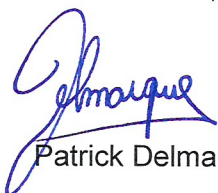
Le vendredi 26 avril 2024 de 12.00 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue du Soleil longeant la maison numéro 49 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs qui descendent la rue du Soleil doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

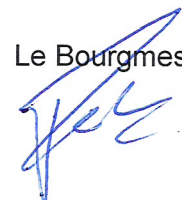
Le vendredi 26 avril 2024 de 12.00 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée devant la maison numéro 49 rue du Soleil ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs qui montent la rue du Soleil ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 19 avril 2024.

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber